

Installation de stockage de déchets non dangereux de TÉTING-SUR-NIED (57)



Rue de Hémering
57 385 Téting-sur-Nied (Moselle)

03 87 29 06 83

Horaires d'ouvertures :
Du lundi au vendredi de 6h30 à 17h



Les Installations de Stockage de Déchets permettent le traitement en toute sécurité des déchets ménagers et des déchets des entreprises qui ont fait l'objet d'un tri à la source.

Acteur engagé dans l'économie circulaire et la révolution de la ressource, SUEZ développe également sur ses sites des solutions industrielles innovantes pour valoriser le biogaz en énergie : production d'électricité et de chaleur ou le traitement sur site des lixiviats.

⇒ Plus de 10 000 MWh d'électricité produits par un moteur de 1 560 kWh fonctionnant grâce à la valorisation du biogaz.

⇒ Une production de chaleur d'une capacité de 1 900 kWh via la cogénération du moteur et un Valorix permettant de traiter l'ensemble des lixiviats du site.

SUEZ RV Nord Est exploite l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Téting-sur-Nied, dont elle est propriétaire. Il s'agit d'une installation classée autorisée par un arrêté préfectoral dont le terme est le 8 avril 2025.

⇒ Nature des déchets : ordures ménagères résiduelles, refus de tri sélectif, déchets d'activité économique, résidus de broyage, boues non valorisables en agriculture, mâchefers non valorisables.

⇒ Provenance des déchets : Moselle, Alsace Bossue et départements limitrophes sous conditions.

200 000 tonnes / an
tonnage moyen autorisé

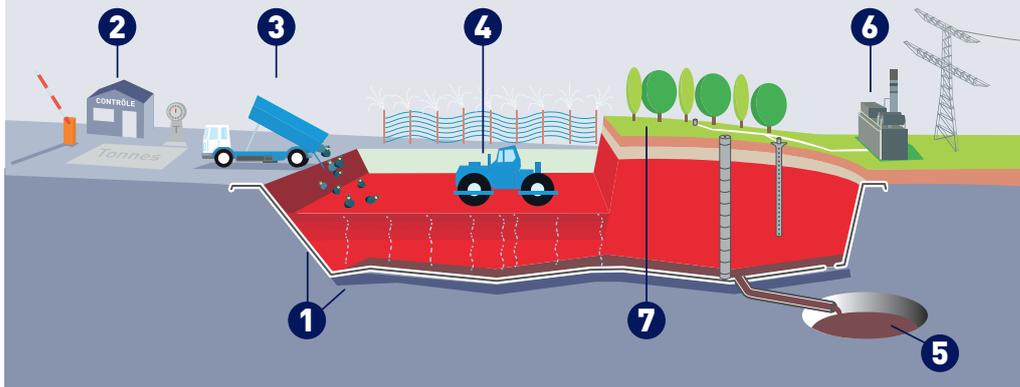
14 001
Certification ISO

5 000 habitants
alimentés en électricité
grâce à la valorisation du biogaz



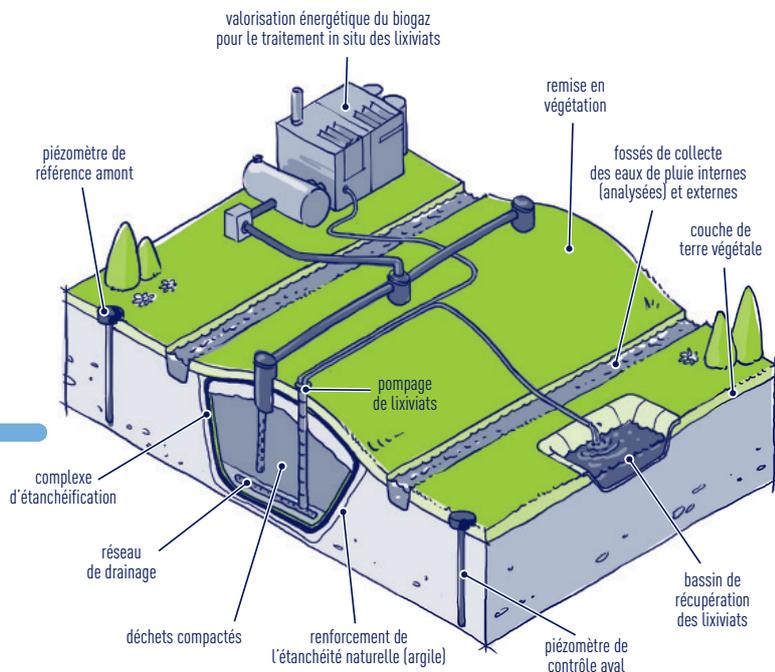
le fonctionnement de l'installation

- 1 L'installation de stockage respecte des conditions d'aménagement très strictes garantissant une totale étanchéité en fond et sur les flancs de la subdivision.
- 2 A chaque entrée et sortie, les camions sont contrôlés et pesés.
- 3 Les camions déchargent les déchets dans la subdivision.
- 4 Un engin répartit et compacte les déchets dans la subdivision.
- 5 Les lixiviats (eaux traversant le massif de déchets) récupérés au fond de l'alvéole sont pompés et stockés en bassin étanche, avant traitement en station appropriée.
- 6 Le gaz produit par la fermentation des déchets (biogaz) est récupéré. Sur le site, il est valorisé sous forme d'électricité et de chaleur.
- 7 Quand la subdivision est pleine, elle est recouverte d'un aménagement étanche puis de matériaux favorisant la reprise de la végétation et l'intégration paysagère.



l'aménagement des subdivisions

- ⇒ L'étanchéité du fond et des parois de ces subdivisions est obtenue par des matériaux naturels, selon des normes d'imperméabilité très strictes. Elle est renforcée par un complexe d'étanchéité (membrane et géotextile). Plusieurs couches de déchets sont étendues les unes sur les autres jusqu'à atteindre la capacité de stockage maximale de la subdivision.
- ⇒ Chaque subdivision est équipée d'un réseau de drains permettant de collecter les jus de déchets (lixiviats) ayant percolé dans le massif de déchets pour les traiter en station appropriée. Le gaz issu de la fermentation des déchets (biogaz) est récupéré pour être valorisé sous forme d'énergie.
- ⇒ Une fois les subdivisions remplies, elles sont recouvertes d'un complexe d'étanchéité (argile et membrane) et de terre, puis végétalisées pour permettre une intégration paysagère du site dans son environnement.



la protection de la biodiversité sur le site de Téting-sur-Nied

SUEZ et le site de Téting-sur-Nied, favorise la préservation de la biodiversité locale, en contribuant à la revégétalisation sur les zones arrivées en fin d'exploitation, et en encourageant la diversification de la flore et la faune.

des actions en faveur de la flore et de la faune

- limitation de l'impact des activités de traitement sur le milieu naturel,
- formation des équipes SUEZ à la préservation de la biodiversité et au respect de l'écosystème du site,
- préservation des batraciens avec la création de mares sur son site.

